

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
08	11	8

Date de convocation 14 mai 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE COX

◇ ◇ ◇ ◇

DÉLIBÉRATION : N° 27-2022

**OBJET ; travaux d'urbanisation de la
RD 1 entre les PR 17+357 et le
PR 17+257**

**Le 20 mai 2022
à 21 heures**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame OUDIN Céline, Maire.

Présent(e)s : Mmes BOURGEOIS Coralie et OUDIN Céline, Mrs CLEMENÇON Christian, GOMBERT Jonathan, GUINCI Thierry, LINK Phillip, LOYZANCE Jérôme, MEUNIER Laurent.

Absent excusé - Mme DELEZAIVE Renée, Mrs HUAN Marc et SAMAZAN Michel

SECRETAIRE - Mme BOURGEOIS Coralie

En complément de la présentation faite le 21 mai 2021, Madame le Maire représente à l'assemblée le projet élaboré par l'entreprise SACCON, dans sa mission de maîtrise d'œuvre, pour les travaux d'urbanisation (deux ralentisseurs en agglomération : coussins préfabriqués au niveau du musée et un dos d'âne au niveau du cimetière) de la RD 1 (entre le PR 17+357 et le PR 17+257) de l'entrée de la commune au cimetière.

Le montant des travaux de la part communale correspondant à ce projet, a évolué et est désormais estimé par l'entreprise SACCON à une augmentation de 1 901.20 €HT, 2 281.44 €TTC. Cette plus-value sur le devis 21-0235 est dû à la hausse des matières premières, à la hausse du prix des énergies et du pétrole et à la mise en place de panneaux mât champagne à l'identique des panneaux déjà en place sur RD1.

Le montant total des travaux est de 18 748.3 € HT soit 22 497.96 € TTC.

Madame le Maire rappelle que, s'agissant d'une voie départementale, une convention relative à la réalisation de ces travaux d'urbanisation sur le domaine public routier départemental, a été signée avec le Conseil Départemental en 2021.

Il est également indiqué au Conseil Municipal que la commune a déjà reçu une subvention départementale pour ce projet dans le cadre d'amende de police pour un montant de 6 900€.

OUÏ l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la nouvelle estimation du montant des travaux de la part communale établie par l'entreprise SACCON,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les nouveaux devis,
- **AUTORISE** Madame le Maire à autoriser les travaux.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire

